



COMITÉ ARRÊT DES REJETS ET ÉMISSIONS TOXIQUES-ROUYN-NORANDA

Communiqué

Pour diffusion immédiate

Bilan concernant l'arsenic : un an après la présentation des résultats préliminaires de l'étude, la situation est loin de s'améliorer!

Rouyn-Noranda, le mercredi 13 mai 2020 – Depuis la rencontre d'information de mai 2019 pour présenter les résultats préliminaires de l'Étude de biosurveillance qui confirmait hors de tout doute l'imprégnation des enfants à l'arsenic, force est de constater que la situation se détériore! C'est pour cette raison que malgré la pandémie, mais aussi à cause de cette pandémie, car le mélange, Covid-19 et pollution, augmente possiblement les risques pour la santé, le comité ARET a décidé de présenter un bilan de l'année (document annexé).

Après avoir atteint $113\text{ng}/\text{m}^3$ en 2018, les émissions d'arsenic de l'année 2019 sont de nouveau remontés à $137\text{ng}/\text{m}^3$ à la station 8006¹ (il s'agit d'une moyenne, le maximum enregistré en 2019 est de $899\text{ng}/\text{m}^3$). C'est donc un recul et cette donnée ne représente pas adéquatement la réalité des émissions. D'abord, le nombre de stations de mesure est insuffisant pour tenir compte des vents : d'autres quartiers sont assurément touchés. Les mesures sont partielles : seulement une journée sur trois sert à calculer la moyenne annuelle. Pire encore, le résultat d'une journée est aussi une moyenne. Par exemple, au cours d'une journée, la population peut être exposée à $1000\text{ng}/\text{m}^3$, même $10\,000\text{ng}/\text{m}^3$ pendant quelques heures, puis à $5\text{ng}/\text{m}^3$ le reste de la journée, ramenant le résultat à $150\text{ng}/\text{m}^3$. Enfin, la technologie utilisée ne permet pas de mesurer les particules de $< 2,5$ microns ou ($\text{PM}_{2.5}$), ces particules fines sont les plus nocives pour la santé et elles représentent autour de 60% des émissions. Pourtant la technologie existe pour mesurer ces particules fines et pour obtenir une information continue : il faut utiliser cette technologie et avoir des données en continu.

En octobre dernier, la mise en place d'un comité interministériel et la demande du ministre Benoit Charette à la fonderie de présenter un Plan pour le 15 décembre aurait pu être un premier pas dans la bonne direction. Toutefois, l'analyse du Plan présenté témoigne que la demande n'a pas été prise au sérieux par la fonderie : les objectifs de réductions sont imprécis et carrément insuffisants. Dans sa lettre du 7 février, le Comité interministériel adresse de nombreuses questions de clarification à la Fonderie sur le Plan; ces questions pertinentes rejoignent nos préoccupations. Toutefois, à la mi-mars, le gouvernement attendait encore patiemment et gentiment les réponses demandées pour le 21 février. Ainsi, depuis un an, aucune nouvelle exigence de la part du gouvernement n'a été adressée à la fonderie. De son côté, la fonderie excelle dans l'art d'étirer les délais, comme ARET l'a constaté à la lecture de nombreuses correspondances et compte-rendu de rencontre à la suite de l'avis d'experts de 2004 qui recommandait déjà une réduction à $10\text{ng}/\text{m}^3$ pour 2006 et un plan pour atteindre la norme de $3\text{ng}/\text{m}^3$ rapidement et ce, sans que des études de biosurveillance soient requises.

¹ Cette station n'est plus la station dite légale, mais c'est celle où on a un historique de plusieurs années et avec laquelle il est plus facile de comparer.

« Nous le répétons, la situation est connue depuis les années 80' et les différents décideurs ont manqué de fermeté face à la fonderie, il faut maintenant exiger des réductions immédiates d'émission d'arsenic pour tendre vers la norme sécuritaire de 3ng/m³. C'est le traitement des concentrés complexes qui est à la source de la majorité des émissions d'arsenic : il faut que le gouvernement empêche la fonderie de traiter ces concentrés jusqu'à ce que des moyens soient en place pour contrôler les émissions d'arsenic», réclame Valérie Fournier, porte-parole.

Satisfait du Plan d'action de la Direction de la santé publique, le comité ARET se dit déçu par le report de certaines étapes du plan et déplore particulièrement la remise des résultats de la phase 2 de l'étude de biosurveillance de l'automne 2019. Une demande a été faite afin que les résultats soient présentés par visio conférence advenant l'impossibilité de tenir une assemblée publique. Il semble que malgré tout, la présentation des résultats ne se fera peut-être qu'à l'été.

Dans le contexte de la pandémie où les activités du comité interministériel sont suspendues, il faut que le ministre Benoit Charette agisse. *« Selon les propos du ministre rapportés par Radio-Canada, il y a quelques semaines, il admet un laisser-aller par le passé et que la situation perdure depuis plusieurs décennies sans qu'on y accorde l'importance requise pour s'assurer que la population puisse évoluer dans un environnement sécuritaire. Nous comprenons que la gravité de la situation et le rattrapage attendu aient été admis pas le ministre, il faut maintenant qu'il agisse,»* déclare Mireille Vincelette, porte-parole.

ARET est un comité de parents d'enfants du quartier Notre-Dame de même que de citoyens et citoyennes mobilisé.e.s pour protéger la santé de leurs enfants et de toute la population de Rouyn-Noranda. Il a été mis en place à la suite des premiers résultats de l'étude de biosurveillance effectuée l'automne 2018 auprès d'enfants du quartier Notre-Dame.

-30 -

Pour information :
Nicole Desgagnés
Responsable des relations avec les médias
Desgagnes.nicole@gmail.com
Cell. : 819 277 8890 D : 819 764 4700